

2 réunions du CHSCT se sont tenues le 10 janvier 2019 :

**1 réunion extraordinaire : Suite à la demande du comité et conformément à l'article L4614-10 du code du travail, réunion extraordinaire portant sur les conditions de travail et la souffrance au travail de nos collègues de la DRH**

Madame Coppens Ménager, Directrice Régionale a présidé cette réunion pour la première fois depuis sa prise de poste, Monsieur Waill, président habituel était également présent.

Bérangère Wrzesinski et Luc Ingrand, inspectrice et inspecteur du travail ont également participé à la réunion ainsi que les coaches du cabinet Octen Consulting et les assistantes sociales.

La réunion a commencé par la lecture de la délibération ci-dessous :

## **Délibération CHSCT exceptionnel du 10 janvier /souffrance au travail de nos collègues de la DRH**

« Depuis 2015, le CHSCT a constaté à multiples reprises la souffrance au travail de nos collègues de la Direction des Ressources Humaines : constats du cabinet Energia, absence de manager pilote, surcharge importante de travail ayant été à l'origine notamment et dans le mois dernier de cinq fiches alertant de risques psycho sociaux, tentative de suicide, enquête de l'inspection du travail en décembre 2017, rapport du cabinet d'accompagnement Octen faisant état de « proximité de burn out » et « d'épuisement professionnel », arrêts maladie fréquents et/ou longs.

Ce constat de mal - être est partagé par les assistantes sociales exerçant à Pôle Emploi Centre Val de Loire et la médecine du travail. S'y ajoutent les témoignages de plusieurs collègues relatant de propos vexatoires, humiliants et de manque de considération faisant penser à de la maltraitance.

Le CHSCT demande qu'à minima, l'organigramme cible présenté en CE exceptionnel le 15 mai 2018 et ayant fait l'objet d'une consultation, soit effectif dans un délai d'un mois soit avant le 10 février 2019. . Rappelons qu'en page deux dudit document est stipulé : « l'organigramme de la DR s'inscrit en cohérence avec le feuille de route de PE qui poursuit trois objectifs opérationnels (...) dont :

Vos élue et représentante au CHSCT : Marie-Bénédicte Moreau & Sophie MARISSAL  
07.61.76.14.49

Pour nous contacter : [syndicat.snu-centre@pole-emploi.fr](mailto:syndicat.snu-centre@pole-emploi.fr)

Retrouvez nos publications sur notre site : <http://www.snutfisu.fr/pole-emploi/>

- renforcer la lisibilité et renforcer la cohérence de notre organisation au profit de nos usagers et des agents de la direction régionale en termes de qualité de bien-être au travail.
- plus de transversalité et de coopération entre les services
- volonté d'améliorer la qualité de vie au travail des agents de la DR »

Le CHSCT réaffirme que cette instabilité organisationnelle est un facteur très important de risques psycho- sociaux et constate que le Document Unique d'Evaluation des Risques de la Direction des Ressources Humaines, n'est- à ce jour-pas alimenté quant au volet RPS.

Pour rappel, l'employeur est légalement responsable de la santé morale et physique de son personnel (Art L4121.1 du code du travail) et verrait sa faute inexcusable engagée par les juridictions en cas d'incidents. »

Madame Coppens Ménager a reconnu que l'organisation était très importante et qu'Odile Ferru qui arrivera sur le poste de DRAPS le 1<sup>er</sup> février prochain s'attellera à ce chantier, qu'il est important que les agents reprennent sens et goût au travail, qu'il faut décloisonner les services, réorganiser l'espace, les portefeuilles.....

Le plafond d'emploi ne permet pas d'embaucher, tiens donc, on l'entend à chaque fois mais on ne lâche pas...

Monsieur Ingrand , inspecteur du travail a fait remarquer qu'il y avait eu trop de diagnostics sur ce service et qu'il était temps de passer à l'action, que l'embauche de CDD n'était pas une action mais un pansement.

Il a également dit « qu'il faut arrêter de parler mal aux gens, je vise surtout les équipes de management ». « la co-construction, c'est bien de savoir ce que les gens veulent mais il ne faut pas oublier les IRP. Il ne faut pas que la co-construction se transforme en poids pour le personnel, comme par exemple chez France Télécom « soyez acteur de votre changement ».

Il ajoute « la DRAPS, ce serait bien qu'elle reste un peu, que l'organisation soit stable et saine ».

Le SNU partage et approuve l'expression de l'inspecteur du travail.

Les coaches d'Octen ont présenté leur bilan :

« 3 équipes du service RH sont dans un contexte de souffrance, les équipes sont différemment impactées, pas seulement au niveau de l'organisation mais aussi de la santé et des facteurs managériaux et de performance au travail »

Elles font des préconisations à court, moyen et long terme, mais à notre avis, ne proposent rien d'extraordinaire, à suivre...

Madame Coppens Ménager approuve l'idée du co-développement...

Vos élue et représentante au CHSCT : Marie-Bénédicte Moreau & Sophie MARISSAL  
07.61.76.14.49

Pour nous contacter : [syndicat.snu-centre@pole-emploi.fr](mailto:syndicat.snu-centre@pole-emploi.fr)

Retrouvez nos publications sur notre site : <http://www.snutefifsu.fr/pole-emploi/>



1 réunion ordinaire

## MAP

L'outil « mon assistant personnel » arrive avec le printemps soit en mars mais sans plus de précision de la part de la DR.

Cet outil a dû vous être présenté en réunion d'agence jeudi 10 janvier 2019.

Le SNU n'est pas opposé aux nouvelles technologies mais réaffirme l'importance de l'humain et les qualités professionnelles des agents-es. Nous craignons l'automatisation à tous vents via les algorithmes de nos actes professionnels.

La DR jure aux grands dieux que l'expertise des conseillers-es n'est absolument pas mise en cause et qu'il s'agit juste d'un outil qui ne se substituera pas aux conseillers-es.

Surtout témoignez et faites nous remonter vos impressions !

## Groupes d'expression

Il semble que ce soit au point mort, des animateurs ont rendu leur tablier et la 2<sup>ème</sup> vague a fait un flop

Quid du suivi des actions de la 1<sup>ère</sup> vague ? La DR reviendra vers nous...

N'hésitez pas à nous interroger si vous avez des questions !

Vos élue et représentante au CHSCT : Marie-Bénédicte Moreau & Sophie MARISSAL  
07.61.76.14.49

Pour nous contacter : [syndicat.snu-centre@pole-emploi.fr](mailto:syndicat.snu-centre@pole-emploi.fr)

Retrouvez nos publications sur notre site : <http://www.snufifsu.fr/pole-emploi/>

